

Préambule

Cette charte, adossée à notre règlement intérieur, vise à prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes au sein de notre école de musique.

Les paroles, comportements ou actes de violence peuvent survenir dans tout espace social, ils peuvent être le fait d'adultes entre eux, ou sur des mineurs placés sous leur autorité, ou le fait de mineurs entre eux.

Chaque adulte a un devoir légal de signaler les mauvais traitements dont il a connaissance ou les situations d'atteintes et d'agressions sexuelles, sur un mineur ou une personne qui n'est pas en mesure de se protéger, aux autorités administratives et judiciaires.

Engagé de longue date en faveur de valeurs issues de l'éducation populaire, le CAEM de Dieulefit-Bourdeaux condamne explicitement toutes formes de violence ou de discrimination. Il s'engage à créer un environnement propice à la sécurité et au bien-être des enfants et des adultes, et à y faire pratiquer les notions de consentement et de transparence.

Dans cet objectif, le CAEM de Dieulefit-Bourdeaux

Proclame comme valeur première le respect des personnes. Chaque élève, parent d'élève, enseignant, salarié ou bénévole du CAEM de Dieulefit-Bourdeaux doit être traité avec respect et dignité, indépendamment de son sexe, genre, orientation sexuelle ou toute autre caractéristique personnelle.

S'engage à sensibiliser ses équipes à la prévention des violences sexistes et sexuelles, à effectuer les vérifications nécessaires à chaque embauche et à être acteur de la prévention des violences sexuelles et sexistes par de l'affichage et des campagnes de prévention.

S'engage à faire vivre le consentement et la concertation au sein des cours, entre l'élève, le professeur et les parents, pour construire un environnement respectueux de l'intégrité physique et émotionnelle de chacun, en particulier en incitant le professeur à solliciter l'accord des élèves en préalable à tout contact physique lié à la pratique instrumentale.

Encourage ses élèves, parents d'élèves et professeurs à exprimer tout malaise en mettant en place des moyens d'écoute et d'accompagnement dédiés à la prévention des violences. Des référents, au sein de la direction, du secrétariat et du Conseil d'administration, sont disponibles pour un contact simple et confidentiel en cas d'incident ou de questionnement.

L'écoute et le dialogue sont essentiels pour construire une école de musique où chacun se sent bien.

S'engage à agir rapidement et équitablement en cas de suspicion, à exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des violences sexistes et sexuelles, et à les signaler aux autorités compétentes.

Application

Cette charte s'applique à toutes les activités organisées par le CAEM Dieulefit, incluant accueil, cours de musique, ateliers, répétitions, concerts et événements.

Révision

La charte sera révisée annuellement, pour s'assurer de son efficacité et de son adaptation aux évolutions de notre école, de la loi et de la société.

Contacts des référents

Pour toute question ou pour signaler un incident, veuillez contacter :

Irène Odier, secrétaire : contact@caem-dieulefit.org / 04 75 52 06 44

Laura Denis, directrice : direction@caem-dieulefit.org / 06 07 19 60 67

Jacques Lambert, co-président : lambert-jack@orange.fr / 06 23 24 11 97